



Assemblée européenne de sécurité et de défense Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale

Cinquante-neuvième session - Communiqué de presse n°56/2010

Le personnel rejette le plan social

Paris, le 2 décembre 2010 - Le personnel de l'UEO a demandé ce mercredi le retrait du plan social lié à la liquidation de cette Organisation et de son Assemblée européenne de sécurité et de défense (AESD), qui doit intervenir en juin prochain.

Intervenant à la tribune de l'Assemblée au nom de l'ensemble du personnel de l'UEO (65 personnes), **Mme Indira BRISSET**, co-Présidente de l'Association du personnel de l'Assemblée, a estimé que « de nombreux agents sont moralement excédés, amers et humiliés par la façon cavalière dont l'ensemble du processus de licenciement a été mené jusqu'à présent ». Alors que les lettres de licenciement viennent d'arriver, « nous avons l'impression que pour des raisons politiques, on fait de nous des boucs émissaires et nous ne pouvons pas l'accepter. Nous demandons instamment au Conseil de l'UEO de retirer ce plan et de réparer les préjudices qu'il a causés », a ajouté Mme BRISSET.

Contrairement aux engagements pris par la présidence du Conseil de l'UEO, le nouveau plan ne reprend pas les garanties contenues dans le Plan social 2000, qui a été jusqu'à présent appliqué pour les licenciements de quelque 80 personnes qui travaillaient pour l'UEO, mais il « propose exactement l'inverse », a indiqué Mme BRISSET. Ce plan est marqué par l'absence de concertation avec le personnel. Il est « discriminatoire, arbitraire et inégalitaire ». « Discriminatoire » en ce qu'il « pénalise certaines catégories de personnel » sur les possibilités de départ à la retraite ou en fonction de l'ancienneté. « Arbitraire » en « imposant deux plafonds financiers limitant les indemnités compensatoires ». Enfin, « il crée une inégalité entre ceux qui partiront avec un chèque *pour solde de tout compte* et ceux qui doivent accepter une mensualisation humiliante qui constitue une régression sociale », a poursuivi Mme BRISSET.

« L'ensemble du processus de fermeture a tourné au fiasco. Il s'est fait en dehors de toute planification digne de ce nom, et les problèmes pratiques n'ont fait l'objet d'aucune évaluation réaliste », a affirmé Mme BRISSET : « les lettres de licenciement ne contiennent aucune information concernant la future entité juridique qui sera chargée de gérer le versement des rémunérations et pensions et de s'occuper des dispositions en matière de couverture médicale et d'accès à un tribunal administratif. Y a-t-il une législation nationale qui le tolérerait ? », a-t-elle lancé.

Aucune proposition de reclassement n'a été proposée par le Conseil de l'UEO aux personnels en voie de licenciement.

Intervenant ensuite, **M. Armand DE DECKER** (Belgique, Groupe libéral) a révélé qu'il venait d'être chargé « de négocier afin d'aplanir les tensions entre l'Assemblée et le Conseil de l'UEO » en ce qui concerne les inquiétudes du personnel dont il a dit « partager l'émotion ». Il a cité « trois objectifs » sur lesquels « le Conseil a donné une réponse positive ». Il s'agit de la « création d'un organe dédié au paiement des pensions, de la couverture médicale, etc. », de l'obtention pour tout le personnel « d'un minimum de six mois » de préavis de licenciement et de « l'octroi d'un budget à l'Assemblée pour les six prochains mois ».

S. E. M. l'Ambassadeur Walter STEVENS, Représentant permanent de la Belgique, a déclaré que les Dix Hautes parties contractantes de l'UEO honoreront leurs obligations financières après la dissolution de l'UEO et « prendraient toutes les mesures nécessaires pour assurer la continuité des paiements ». **S. E. M. Luca GIANANTI**, Représentant permanent de l'Italie, a confirmé ces propos, ajoutant que la Commission de recours allait être mise en place cette semaine.

Mme Doris BARNETT (Allemagne, Groupe socialiste), Présidente de la Commission des questeurs, a déclaré qu'« aucun engagement écrit » n'avait été reçu de nature à rassurer le personnel.

<http://www.assemblee-ueo.eu>